

# *Informations sur les garanties juridiques accordées aux immigrants victimes de violence familiale aux États-Unis et sur l'obtention d'un visa d'immigration par mariage*

## **But:**

Les personnes qui immigreront aux États-Unis sont particulièrement vulnérables parce que souvent elles ne parlent pas anglais, se trouvent séparées de leur famille et de leurs amis, et risquent de ne pas comprendre le droit américain. À cause de cela, elles ont souvent peur de déclarer des actes de violence familiale à la police ou de chercher de l'aide sous d'autres formes, ce qui les oblige alors à rester dans des relations abusives.

La présente brochure vous explique en quoi consiste la violence familiale et vous informe de vos garanties juridiques aux États-Unis. La Loi réglementant les agences de courtage matrimonial internationales (« International Marriage Broker Regulation Act », IMBRA) stipule que les autorités américaines doivent fournir aux fiancé(e)s ou conjoints étrangers immigrant aux États-Unis des informations sur leurs garanties juridiques ainsi que sur les antécédents criminels ou de violence familiale de leur fiancé(e) ou conjoint de nationalité américaine. Cette loi a notamment pour but de fournir des renseignements exacts sur la procédure d'immigration à toute personne qui immigreront aux États-Unis en tant que fiancé(e) ou conjoint et d'indiquer comment obtenir de l'aide si la relation devient abusive.

## **Qu'est-ce que la violence familiale?**

On appelle « violence familiale » la conduite de l'un des deux partenaires intimes ou conjoints qui menace ou maltraite régulièrement l'autre. Ces mauvais traitements peuvent comprendre des atteintes physiques, des relations sexuelles forcées, une manipulation affective (y compris l'isolement ou l'intimidation) et des menaces économiques et/ou liées à l'immigration. Bien que la plupart des incidents de violence familiale déclarés aient pour auteurs des hommes qui maltraitent des femmes ou des enfants, il existe aussi des cas où les hommes sont eux aussi victimes de cette situation.

La violence familiale peut comprendre l'agression sexuelle, la maltraitance d'enfant et autres violences criminelles. L'expression « agression sexuelle » veut dire tout type d'activité sexuelle menée sans votre consentement, même avec votre conjoint, laquelle peut être commise par n'importe qui. La maltraitance d'enfant comprend: les mauvais traitements physiques (toute atteinte physique non accidentelle, y compris les punitions excessives), la négligence physique (omettre de fournir de la nourriture, un logement, des soins ou une supervision médicale), la violence sexuelle et la maltraitance affective (menaces, privation d'affection, de soutien ou de conseils).

Dans n'importe quel cas, la violence familiale, l'agression sexuelle, et la maltraitance d'enfant sont illégales aux États-Unis. Toute personne qui se trouve aux États-Unis (indépendamment de sa race, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge, son origine ethnique, ou son statut d'immigration) bénéficie de la protection de la loi contre les mauvais traitements. Toute victime de violence familiale – indépendamment de son statut d'immigration ou de sa nationalité – peut demander de l'aide. Une personne immigrant aux États-Unis qui devient victime de violence familiale peut avoir droit à certaines protections d'immigration.

Si vous êtes victime de violence familiale dans votre foyer, il ne faut pas vous sentir seul(e). La présente brochure est faite pour vous aider à comprendre le

droit américain et vous guider pour obtenir de l'aide si vous en avez besoin.

## **Quelles sont les garanties juridiques offertes aux victimes de la violence familiale aux États-Unis ?**

Toute personne qui se trouve aux États-Unis, indépendamment de son statut d'immigration ou de sa nationalité, bénéficie de protections fondamentales en droit civil comme en droit pénal. Le droit de la famille prévoit que vous avez le droit :

- d'obtenir une ordonnance de protection pour vous-même et pour votre (vos) enfant(s) ;
- d'obtenir une séparation légale ou un divorce sans le consentement de votre conjoint ;
- de partager certains biens matrimoniaux. En cas de divorce, le tribunal va diviser tout bien ou tout avoir financier que vous possédez en commun avec votre conjoint ;
- de demander la garde de votre (vos) enfant(s) et un soutien financier. Les parents d'enfants âgés de moins de 21 ans sont souvent tenus de verser une pension alimentaire pour tout enfant qui ne vit pas avec eux.

Consultez un avocat du droit de la famille spécialisé dans les cas d'immigration pour savoir laquelle de ces options du droit de la famille peut vous toucher ou jouer en votre faveur.

Conformément au droit américain, toute personne victime d'infraction grave, indépendamment de son statut d'immigration ou de sa nationalité, peut appeler la police à l'aide ou obtenir une ordonnance de protection.

Appelez la police en composant le 911 si vous vous trouvez vous-même en danger, ou que votre ou vos enfant(s) s'y trouve(nt). Les policiers ont le droit d'arrêter votre fiancé(e), conjoint ou partenaire, ou quelqu'un d'autre, s'ils estiment que cette personne a commis une infraction. Vous devriez leur décrire tous les mauvais traitements subis, même dans le passé, et montrer toute atteinte physique ainsi arrivée.

N'importe qui, indépendamment de son statut d'immigration ou de sa nationalité, peut déclarer une infraction.

De même, si vous êtes victime de violence familiale vous pouvez demander à un tribunal une ordonnance de protection (« Protection order »). Cette ordonnance ou une ordonnance de non-communication (« Restraining order ») peut interdire à votre agresseur de vous appeler, de vous contacter ou de s'approcher de vous, ou de vous agresser, vous, votre ou vos enfant(s), ou d'autres membres de votre famille. Si cette personne enfreint l'ordonnance de protection, vous pouvez contacter la police, qui peut l'arrêter. Pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser à la plupart des tribunaux, postes de police, foyers de femmes battues et bureaux de services juridiques.

Si votre agresseur vous accuse d'une infraction, vous jouissez de droits fondamentaux, indépendamment de votre statut d'immigration ou de votre nationalité, notamment: le droit de parler à un avocat; le droit de refuser de répondre aux questions en l'absence de votre avocat; le droit de prendre la parole pour votre propre défense. Vous devez parler à deux avocats, l'un spécialiste de l'immigration, et l'autre, du droit pénal.

### **Quels sont les services mis à la disposition des victimes de violence familiale et d'agression sexuelle aux États-Unis?**

Aux États-Unis, les victimes d'un crime, indépendamment de leur statut d'immigration ou de leur nationalité, peuvent obtenir de l'aide auprès des organismes publics ou non-gouvernementaux, ce qui peut inclure un soutien psychologique, des services d'interprète, un hébergement temporaire, et même une aide pécuniaire.

En appelant les numéros de téléphone nationaux ou "hotlines" indiqués ci-dessous, vous parlerez à des standardistes qui ont été formé(e)s pour aider les victimes, 24 heures sur 24 et gratuitement. Des interprètes sont à votre disposition et ces numéros peuvent vous mettre en rapport avec d'autres services

gratuits aux victimes situés dans votre région, y compris les refuges d'urgence, les soins médicaux, et un soutien psychologique ou juridique. Si vous n'avez pas les moyens d'engager un avocat, vous aurez peut-être droit à un programme d'aide juridique gratuit ou peu coûteux destiné aux immigrants victimes de crime ou de violence familiale.

National Domestic Violence Hotline  
1-800-799-SAFE (1-800-799-7233)  
1-800-787-3224 (TTY)  
[www.ndvh.org](http://www.ndvh.org)

National Sexual Assault Hotline of the Rape, Abuse and Incest National Network (RAINN)  
1-800-656-HOPE (1-800-656-4673)  
[www.rainn.org](http://www.rainn.org)

National Center for Missing and Exploited Children  
1-800-THE-LOST (1-800-843-5678)  
[www.missingkids.com](http://www.missingkids.com)

The National Center for Victims of Crime  
1-800-FYI-CALL (1-800-394-2255)  
1-800-211-7996 (TTY)  
[www.ncvc.org](http://www.ncvc.org)

NOTE: Ces organisations ont pour principale mission d'offrir sécurité et protection.

### **Si je suis victime de violence familiale, d'agression sexuelle, ou d'un autre crime, quelles sont mes options concernant l'immigration?**

Les immigrants qui deviennent victimes de violence familiale, d'agression sexuelle, ou de certains autres crimes particuliers disposent de trois options pour solliciter un statut d'immigration légal pour eux-mêmes et pour leur(s) enfant(s). Une telle demande est confidentielle et personne, y compris l'agresseur, l'auteur du crime ou un membre de la famille, ne sera informé de votre démarche.

- Demande de statut légal en votre propre nom, en vertu de la Loi relative à la violence contre les femmes (VAWA)

- Annulation de la mesure de renvoi en vertu des dispositions de la loi VAWA
- Statut « U-non immigrant » (victimes de crime)

Pour chacune de ces options d'immigration, il existe des conditions précises qui doivent être remplies. Consultez un avocat d'immigration (« immigration lawyer ») qui conseille les victimes de violence familiale, pour savoir comment ces dispositions peuvent vous toucher ou jouer en votre faveur.

### **Quelles sont les étapes de la procédure d'immigration par mariage?**

La procédure d'immigration par mariage comprend plusieurs étapes pour obtenir le statut légal d'immigration aux États-Unis, et au bout d'un certain temps, avoir droit de demander la nationalité américaine. Ces étapes dépendent du type de visa pour mariage avec lequel vous êtes arrivé(e) aux États-Unis, ainsi que d'autres facteurs. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de certains de ces types de visas, ainsi que des renseignements sur vos garanties juridiques.

*Statut K-1 nonimmigrant* (comme fiancé(e) d'une personne de nationalité américaine) : Vous devez épouser cette personne dans un délai de 90 jours à compter de votre entrée aux États-Unis, ou sinon, quitter le pays. Une fois mariée au fiancé (marié à la fiancée) de nationalité américaine qui a présenté la demande en votre faveur, vous devrez déposer une Demande pour faire enregistrer votre résidence permanente ou faire modifier votre statut (« Application to Register Permanent Residence or Adjust Status») (Formulaire I-485). Si cette demande est approuvée, votre statut passera de « K nonimmigrant » à celui de résident permanent provisoire, qui vous sera attribué pour une durée de deux ans.

Si vous restez aux États-Unis sans épouser la personne de nationalité américaine qui a parrainé votre visa K-1, ou si vous épousez quelqu'un d'autre, vous enfreindrez les conditions de votre visa, n'aurez

plus de statut légal, et vous vous exposerez à une procédure de renvoi ou à d'autres sanctions.

*Statut K-3 nonimmigrant* (en tant que conjoint d'une personne de nationalité américaine): Vous êtes autorisé à entrer temporairement aux États-Unis en attendant que votre demande de visa pour raisons de famille soit approuvée (I-130). Une fois cette demande approuvée, vous aurez le droit d'obtenir légalement votre résidence permanente (carte verte) et devrez déposer une Demande pour faire enregistrer votre résidence permanente ou faire ajuster votre statut (« Application to Register Permanent Residence or Adjust Status») (Formulaire I-485).

Toutes les autres personnes ayant statut d'immigrant pour mariage sont conseillées de se reporter aux renseignements qui leur ont été fournis par le consulat des États-Unis. Pour de plus amples informations, elles peuvent également consulter le site <http://www.uscis.gov>.

### **Quelles sont les sanctions en cas de fraude au mariage?**

Les immigrants qui commettent une fraude au mariage peuvent faire l'objet d'une procédure de renvoi et se voir refuser tout droit d'immigrer à l'avenir aux États-Unis. En cas de condamnation pour fraude au mariage, le ou la coupable risque d'encourir une peine d'emprisonnement allant jusqu'à cinq (5) ans et des amendes s'élevant jusqu'à 250.000 dollars (en monnaie des États-Unis).

### **Si je suis marié(e) à une personne de nationalité américaine qui a déposé le dossier d'immigration en mon nom, quel est mon statut d'immigration?**

Si vous êtes marié(e) depuis moins de deux ans quand votre Formulaire I-485 est approuvé, l'USCIS vous accordera un statut de résidence provisoire. Quatre-vingt-dix (90) jours avant le deuxième anniversaire de votre résidence provisoire, vous et votre conjoint devez généralement faire une demande jointe pour éliminer les conditions de votre résidence légale. Pour ce faire, vous devez prouver que votre mariage est "de bonne foi" et valide. Une fois les conditions annulées, vous bénéficierez d'une

résidence permanente qui ne dépendra pas de votre conjoint américain.

Si vous êtes marié(e) depuis plus de deux ans quand votre Formulaire I-485 est approuvé, l'USCIS vous accordera le statut de résidence permanente. A cette date vous ne dépendrez plus de votre conjoint américain pour votre statut d'immigration.

Il existe trois situations dans lesquelles la loi autorise les résidents provisoires à demander une dérogation, alors qu'il est normalement obligatoire que les deux conjoints présentent ensemble une demande pour supprimer les conditions du statut. 1) Le renvoi du résident provisoire hors des États-Unis aurait des conséquences extrêmement graves; OU 2) Le mariage a pris fin légalement, mais pour une autre raison que le décès, et l'immigrant n'a pas commis de faute en omettant de déposer en temps voulu une demande pour supprimer les conditions de son statut; OU 3) pendant le mariage, le résident provisoire a été victime de coups et blessures ou d'extrême cruauté de la part du conjoint qui est de nationalité américaine ou résident permanent légal des États-Unis. Pour solliciter l'une de ces trois dérogations, vous devez remplir le Formulaire I-751 et prouver que votre mariage était de "bonne foi" et non frauduleux.

### **Quels sont les autres moyens utilisés par les autorités américaines pour essayer d'informer de leurs droits les fiancé(e)s et conjoints étrangers et de les protéger, ainsi que leurs enfants, contre les mauvais traitements?**

Les États-Unis ont adopté en 2005 la Loi de réglementation des intermédiaires de mariage (en anglais, "International Marriage Broker Regulation Act", ou "IMBRA") qui a modifié la procédure d'immigration afin d'aider les fiancé(e)s et conjoints de nationalité étrangère. En vertu de cette loi, les autorités américaines doivent fournir aux fiancé(e)s et conjoints étrangers qui immigreront aux États-Unis des renseignements et des moyens d'auto-défense pour les aider à se protéger contre la violence de leurs partenaires qui parrainent leurs visas. Les fiancé(e)s et conjoints en cours d'immigration manquent

souvent de connaissances du droit américain et n'ont pas le soutien de leur famille ou de leurs amis pour échapper à la violence dans leur foyer.

Les autorités américaines ont en outre été chargées par l'IMBRA de faire rédiger et distribuer la présente brochure, afin de vous informer de la législation et des services qui peuvent vous aider aux États-Unis si vous êtes victime de mauvais traitements. Cette loi interdit à un citoyen américain de parrainer plusieurs visas de fiancé(e)s pour des personnes de nationalité étrangère s'il a des antécédents de violence criminelle. De plus, les autorités américaines doivent remettre aux fiancé(e)s et conjoints étrangers de personnes de nationalité américaine une copie de la vérification, effectuée par l'USCIS, du casier judiciaire des Américains qui parrainent la demande de visa, ainsi qu'une copie de la demande de parrainage de visa.

### **Par quels moyens est-ce que les autorités américaines réglementent les agences de courtage matrimonial internationales?**

Si une agence se qualifie comme agence de courtage matrimonial internationale, elle est tenue de vous remettre des renseignements sur les antécédents de son client américain qui souhaite vous contacter, y compris les informations figurant sur les registres officiels des délinquants sexuels, aux niveaux fédéral et de chaque État, et d'obtenir votre permission par écrit avant de donner vos coordonnées à ce client. Elle doit en outre vous remettre un exemplaire de la présente brochure, mais n'a pas le droit d'entrer en relations avec des personnes de moins de 18 ans.

### **Est-ce que je peux me fier aux informations sur les antécédents criminels de mon fiancé (ma fiancée) ou conjoint qui est de nationalité américaine?**

Les informations sur les antécédents criminels recueillies par l'agence proviennent de diverses sources officielles, ainsi que des renseignements fournis par les clients américains eux-mêmes sur les demandes d'immigration. L'USCIS n'a pas accès à toutes les bases de données des dossiers judiciaires aux États-Unis. Le citoyen américain qui parraine la demande peut donc dissimuler la vérité quand il



remplit le dossier. Il peut aussi avoir des antécédents de conduite violente sans pour autant jamais avoir été arrêté ni condamné. C'est pourquoi les renseignements qui vous sont communiqués en ce domaine sont peut-être incomplets. La Loi IMBRA a pour but de fournir les informations et ressources disponibles aux fiancé(e)s et conjoints en cours d'immigration, mais en fin de compte, ce sera à vous de décider si vous vous sentez en sécurité dans cette relation.

**Est-ce que les fiancé(e)s ou conjoints de nationalité étrangère qui sont victimes de violence familiale peuvent aussi être victimes de traite des personnes?**

D'autres formes d'exploitation y compris la traite des personnes peuvent parfois accompagner la violence familiale, si l'exploitation comprend, au moyen de la contrainte ou de la coercition, un travail, des services, ou des actes sexuels commerciaux.

Vous pouvez trouver de l'aide concernant la traite des personnes aux adresses suivantes:

National Human Trafficking Resource Center  
1-888-373-7888  
(24 heures sur 24, 7 jours sur sept)  
<http://www.acf.hhs.gov/trafficking/>

Human Trafficking and Worker Exploitation Task  
Force Hotline, U.S. Department of Justice  
1-888-428-7581  
(Lundi-vendredi, 9h à 17h)  
<http://www.usdoj.gov/crt/crim/tpwetf.php>

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez consulter notre site sur la Toile ou appeler le numéro gratuit indiqué ci-dessous.

**USCIS General Information**

Aux États-Unis, téléphone gratuit:

**1-800-870-3676** or

Consultez notre site internet à l'adresse:

<http://www.uscis.gov>